

# Acte de mariage

La demande d'acte s'effectue auprès de la mairie où est survenu l'évènement, directement en ligne ou sur place sur présentation d'une pièce d'identité.

Vous devez faire la demande auprès de la mairie du lieu de mariage.

L'extrait d'acte de mariage ne peut être demandé que par les intéressés majeurs ou leurs ascendants, leurs descendants, leurs tuteurs, leurs conjoints ou leur mandataire.

Pour les mariages célébrés à l'étranger, vous devez faire la demande auprès du Service central d'état civil de Nantes (ministère des affaires étrangères). L'acte de mariage doit avoir été transcrit sur les registres de l'état civil du consulat.

Indique un champ requis

<p>Lieu et date de l'évènement</p> <p>Lieu de l'évènement <input type="text"/></p> <p>Date de l'évènement <input type="text"/></p> <p>Cette date correspond à la date de naissance, mariage ou décès.</p>
<p>Personne concernée</p> <p>Sexe</p> <p><input type="radio"/> Homme</p> <p><input type="radio"/> Femme</p> <p><input type="radio"/> Non connu</p> <p>Nom de naissance <input type="text"/></p> <p>Nom marital <input type="text"/></p> <p>Prénom(s) <input type="text"/></p>
<p>Acte demandé?</p> <p>Que demander ? Une <b>copie intégrale</b> est une reproduction de l'acte original, mentions marginales comprises. Un <b>extrait avec filiation</b> regroupe l'identité de la personne concernée, les mentions concernant sa situation familiale (mariage, divorce, décès, autre) et les noms et prénoms de ses parents. Un <b>extrait plurilingue</b> est un extrait d'acte d'état civil traduit en plusieurs langues et justifie votre état civil à l'étranger. Un extrait sans filiation peut être délivré sans justification.</p> <p>Nature de l'acte</p> <p><input type="radio"/> Acte de naissance</p> <p><input type="radio"/> Acte de naissance sans filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte de mariage</p> <p><input type="radio"/> Acte de mariage sans filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte de décès</p> <p>Type d'acte</p> <p><input type="radio"/> Copie intégrale</p> <p><input type="radio"/> Extrait avec filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte plurilingue</p> <p>Nombre d'exemplaire(s)</p> <p><input type="radio"/> 1</p> <p><input type="radio"/> 2</p> <p><input type="radio"/> 3</p> <p>Parents</p> <p>Nom du père <input type="text"/></p> <p>Indiquez "Inconnu" si la personne concernée n'a pas été reconnue.</p> <p>Prénom du père <input type="text"/></p> <p>Nom de naissance de la mère <input type="text"/></p>

Prénom de la mère

Conjoint

Nom du conjoint

Prénom du conjoint

Nom du père du conjoint

Prénom du père du conjoint

Nom de la mère du conjoint

Prénom de la mère du conjoint

Vos coordonnées?

Nom

Prénom

Organisme

Si vous effectuez une demande au titre d'une entité publique, organisation privée, association, autre, veuillez préciser l'intitulé de l'organisme.

Courriel

Téléphone

Indiquer un numéro où vous êtes joignable dans la journée : portable, bureau

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Pays

Vous êtes

?

Vous êtes ?

Préciser

Seuls le titulaire majeur, les parents, grands-parents et organismes habilités (mairies, notaires, avocats...) peuvent demander la copie intégrale d'un acte de naissance et de mariage. Un extrait sans filiation peut être délivré à tout demandeur.

Pièce d'identité?

No file selected

2 fichiers au maximum.

Limité à 8 Mo.

Types autorisés : jpeg jpg png pdf.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation des services.

[Consulter](#)

Infos pratiques

**Coût** : Gratuit

Liens utiles

[Plus d'informations sur service-public.fr](#)

[Demande d'acte de mariage sur service-public.fr](#)